

Compétences+ PME

Donnez un coup d'accélérateur à votre plan de formation !

Les quatre atouts Compétences+ PME

- 1/ Investir dans les compétences de vos salariés pour renforcer la performance de votre entreprise
- 2/ Mettre en place un projet de formation conséquent grâce au soutien financier du Forco
- 3/ Bénéficier d'une prise en charge financière pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts pédagogiques
- 4/ Simplifier la gestion administrative grâce à la subrogation de paiement

Programme de soutien à l'investissement formation des entreprises de 11 à moins de 300 salariés, Compétences+ PME vous permet de bénéficier d'un financement du Forco pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts pédagogiques.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises de 11 à moins de 300 salariés adhérentes au Forco et n'ayant pas conclu d'accord de partenariat groupe.

Projets éligibles

- **Tout projet répondant à un besoin de développement des compétences** d'un ou plusieurs salariés de l'entreprise. Il peut s'agir de formations dont la thématique s'inscrit dans une logique métier ou répond à des besoins liés à l'évolution de l'entreprise.
- **Exemples :** relation clients pour les équipes de vente, conduite du changement suite à une transformation de magasin ou de rayon, accompagnement d'un manager dans sa prise de poste, déploiement d'une nouvelle organisation en mode réseau...

Modalités de financement

- **Entreprises de 11 à 49 salariés :** prise en charge jusqu'à 70 % des coûts pédagogiques*.
- **Entreprises de 50 à moins de 300 salariés :** prise en charge jusqu'à 50 % des coûts pédagogiques*.

A noter qu'un financement dans le cadre de Compétences+ PME n'est pas cumulable avec d'autres sources de financement telles que la période de professionnalisation, le CPF...

*Sous réserve des fonds disponibles alloués par le Conseil d'administration du Forco au titre des fonds mutualisés. Les coûts non couverts par cette prise en charge du Forco doivent être l'objet d'un versement volontaire de l'entreprise.

En savoir +

Contactez votre Conseiller Forco
www.forco.org (Espace Nous contacter)

Une démarche en 5 étapes

1 Expression du besoin

Le Forco étudie votre besoin et vérifie l'éligibilité de votre dossier.

2 Choix de l'organisme de formation

L'organisme de formation de votre choix dispense la formation (possibilité de formation interne pour les entreprises de 11 salariés et plus).

3 Sécurisation du financement

Votre dossier est géré en subrogation de paiement : le Forco règle l'intégralité de la formation au prestataire.

4 Financement Forco

Le Forco prend en charge 70 % maximum des coûts pédagogiques.

5 Paiement de votre part

Vous versez au Forco le solde du coût de la formation ainsi que les frais de gestion associés.